

OBSERVATOIRE DES DROITS À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT

BORDEAUX



Septembre 2021

"Avoir accès à l'eau potable et à l'assainissement est essentiel pour vivre dans la dignité et garantir l'exercice des droits de l'homme"

PEDRO ARROJO,
RAPPORTEUR SPÉCIAL
POUR LES DROITS
HUMAINS À L'EAU ET À
L'ASSAINISSEMENT AUX
NATIONS UNIES

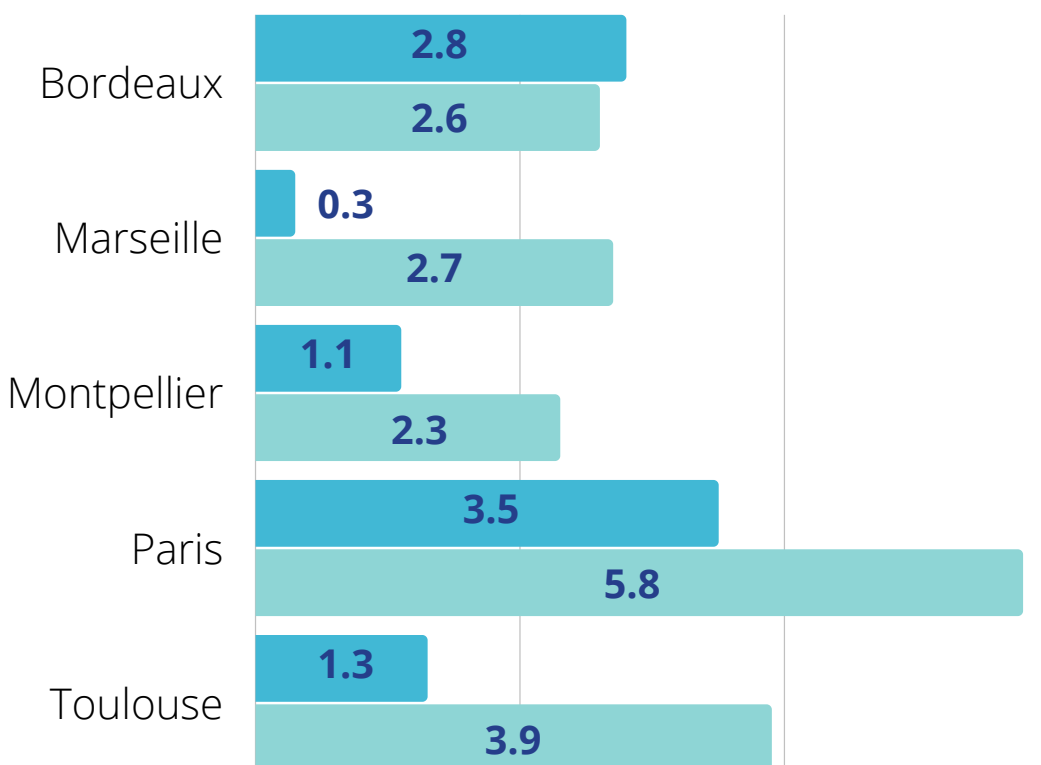
FICHE D'IDENTITÉ

La population :


- 258 045 habitant.es
- Près de 2500 personnes sans domicile fixe
- Près de 2000 personnes résident sur 134 sites (squats et bidonvilles), en janvier 2021 (Plateforme « Résorption des bidonvilles » et Accès à l'eau et à l'assainissement dans les squats et bidonvilles de Gironde).

Les installations publiques :

- 123 fontaines publiques (1 pour 2097 personnes), [localisation en ligne](#)
- 72 toilettes publiques (1 pour 3583 personnes)
- 1 bain douche public



● Nombre de  publiques pour 10000 habs

● Nombre de  publiques pour 10000 habs

QUELLE GESTION DE L'EAU À BORDEAUX?

Depuis le 1er janvier 2013, les services publics d'eau potable, d'assainissement collectif et de gestion des eaux pluviales urbaines de Bordeaux ont été transférés à Eau Bordeaux Métropole (EBM). Depuis 1992, la ville, puis désormais la métropole, délègue la gestion du service de distribution d'eau à Suez Eau France. Ce délégataire met en œuvre la politique du service public d'eau potable définie par BM. Le 18 décembre 2020, Bordeaux Métropole a voté le passage en régie publique pour la distribution de l'eau potable à horizon 2023. L'assainissement passera en régie publique en 2026.

ENGAGEMENTS DE LA NOUVELLE ÉQUIPE MUNICIPALE EN 2020

Pierre Hurmic, élu maire en 2020, a signé le Manifest'Eau de la campagne « L'eau est un droit ! ». Il propose la mise en place de nouvelles infrastructures publiques d'eau pensées pour être accessibles aux populations précaires, notamment :

- Remettre en place des baignoires municipales,
- Renforcer le financement des associations qui mettent à disposition des baignoires,
- Mettre à disposition les douches des installations sportives sur certains créneaux horaires.

Il propose également de renforcer le financement de projets d'accès à l'eau et à l'assainissement dans le cadre de coopérations décentralisées. Début 2021, ces propositions n'ont pas encore été concrétisées.

(Source : [Quels engagements des maires de France pour le droit à l'eau et à l'assainissement?](#) Coalition Eau).



INITIATIVES DE LA VILLE POUR UN ACCÈS À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT POUR TOU.TE.S



1. Aides au paiement des factures d'eau

A Bordeaux, pour une consommation annuelle de 120 m³, le budget est de 438,42€ soit 36,54€/mois. L'eau et l'assainissement restent ainsi inabordables (au sens de l'OCDE) pour les ménages dont les revenus sont inférieurs à 1100€/mois.

En termes d'aide, il existe à Bordeaux deux mécanismes :

- Une aide au paiement des factures d'eau en cas d'impayés (sous forme d'un abandon de créance sur la facture d'eau, mensualisation des charges, etc.) via le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), géré par le département. Aucun critère de ressources ni de plafond d'intervention n'est fixé, dès lors que le ménage relève des publics prioritaires du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) et que la demande est motivée dans l'évaluation sociale. Les fournisseurs d'eau peuvent être sollicités pour analyser les factures et les niveaux de consommation.
- Un chèque eau géré au niveau de Bordeaux Métropole. Sont éligibles toutes les personnes physiques, usager.es du service de l'eau potable métropolitain, directement abonnées au service ou résidant dans un immeuble dont le propriétaire est abonné au service, et répondant aux conditions de recevabilité et de ressources prévues par EBM. Le dispositif du chèque eau est exclusif de toute autre aide octroyée au titre de l'eau potable, c'est-à-dire qu'une personne bénéficiant déjà d'une autre aide (FSL eau ou logement) ne peut en bénéficier. Le Chèque Eau n'a pas vocation à compenser le surcoût qui serait lié à une fuite après le compteur (procédure détaillée page 82).

Ce sont ainsi 55 000 € d'aides qui ont été allouées en 2018, et 360 ménages qui ont pu bénéficier du chèque eau (155 euros par ménage). Néanmoins, les enveloppes disponibles pour ces aides au paiement des factures d'eau sont souvent sous-consommées : à Bordeaux, 300 000 € dédiés au financement du chèque eau resteraient inutilisés.

Selon un consensus de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Économiques), la part des dépenses d'eau et d'assainissement ne doit pas dépasser 3% des revenus effectifs du ménage pour être considérée comme « abordable » (plus de détails [ici](#)).

INITIATIVES DE LA VILLE POUR UN ACCÈS À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT POUR TOU.TE.S



Des évolutions favorables sont à noter en matière d'aide au paiement des factures :

- Des négociations avec le délégataire Suez ont permis que les squatteur.euse.s ouvrent des abonnements aux fluides en fournissant un RIB et une pièce d'identité (sans besoin de bail comme autrefois).
- Le Conseil Départemental de la Gironde a évoqué sa volonté de faire évoluer le dispositif d'aide pour ne plus exclure les personnes en situation régulière vivant en squats.

2 . Mécanismes de participation pour l'eau, l'assainissement et l'hygiène

Il existe à Bordeaux des budgets participatifs ouverts à proposition et au vote des citoyen.ne.s et un espace internet permettant l'expression d'avis citoyens et la tenue de forums de discussion.

Pourquoi favoriser la participation des usager.es ?

Un des aspects de l'exercice réel du droit à l'eau concerne les modalités de prise de décision : le degré d'inclusion et d'implication réelle des usagers et de leurs représentants.

En France, l'eau est reconnue « patrimoine commun de la nation » (article L. 210-1 du Code de l'environnement) : « sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général ». L'eau, comme bien commun, c'est à dire une ressource en accès partagé et collectif, devrait donc obéir à des règles de gestion démocratiques : les usagers s'organisent pour gérer l'eau de telle sorte qu'elle ne s'épuise pas. La transparence de l'information est le préalable indispensable à toute forme de gestion ouverte : elle concerne les éléments biologiques (qualité de l'eau), techniques (état des infrastructures), juridiques (contrats, rapports) et économiques (composition de la facture, données financières). Sans ces informations, ni les élus, ni les représentants des usagers et encore moins les habitants ne peuvent se prononcer sur la gestion du service.

Plus d'informations dans la note : "La participation des usagers à la gestion de l'eau potable en France" [ici](#)

DES PRATIQUES INSPIRANTES



- La ville répertorie et met en ligne des cartes répertoriant les infrastructures publiques d'accès à l'eau, l'assainissement et l'hygiène.
- Le collectif Action Bord'Eaux a établi une carte répertoriant les points d'eau et les WC publiques disponibles sur Bordeaux en précisant leur état de fonctionnement. Les données viennent du site opendata de Bordeaux.
- Le collectif Action Bord'Eaux (Médecins du Monde, France Libertés Gironde, Dynam'Eau, Architectes Sans Frontières) a lancé en 2018 une pétition en ligne "Juste un accès à l'eau pour tous" (plus de 17 000 signatures) demandant au Président de Bordeaux Métropole de mettre en œuvre des solutions améliorant l'accès à l'eau, l'assainissement et l'hygiène des personnes en situation de précarité.
- En août 2018, les associations Dynam'Eau et Médecins du Monde ont mené un diagnostic sanitaire des squats et bidonvilles de la métropole, en partenariat avec le GIP Bordeaux Métropole Médiation. 1200 personnes (dont près de 300 enfants) vivant en squats et bidonvilles ont été recensées. 50% n'avaient pas accès à l'eau et/ou à des toilettes.
- En mai 2019, le président de Bordeaux Métropole s'est engagé auprès du Collectif Action Bord'eaux à faire installer un point d'eau sur tous les squats et bidonvilles de l'agglomération, à commencer par ceux situés sur/dans un bien communal/métropolitain
- Le Conseil métropolitain du 21 juin 2019 a conduit à la création d'une mission squats métropolitaine qui a œuvré activement pour l'installation d'une vingtaine de points d'eau en 18 mois.
- En 2020, l'ONG Solidarités International est intervenue (avec le soutien de Médecins du Monde et du Groupement d'Intérêt Public Bordeaux Métropole Médiation) pour la réalisation d'un diagnostic dans 7 squats et bidonvilles, financé par des crédits de la DIHAL.
- En 2021, mise en place d'un module expérimental "Bubble Box", système innovant de 3 douches autonomes, conçu par des étudiants et lancé par la Croix Rouge. Disponible sous une forme avec raccordement, il doit être à terme autosuffisant en matière de ressources et de recyclage. Il est destiné aux populations migrantes et aux personnes sans domicile fixe.

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE POUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

Bordeaux Métropole a mis en place un dispositif de coopération décentralisée pour le secteur de l'eau et de l'assainissement via le dispositif du 1% solidaire eau ouvert par la loi Oudin (qui permet de mener des actions de coopération et de solidarité internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, dans la limite de 1% des ressources qui sont affectées aux budgets de ces services).

La métropole fonctionne par appels à projets triennaux. Pour la période 2017-2019, Bordeaux métropole a affecté 483 116 euros à la solidarité décentralisée dans le domaine de l'eau, l'assainissement et l'hygiène (soit une moyenne de 161 205 euros par an). Les projets retenus sur l'appel à projets 2019-2021 ont été dotés en 2020 et les chiffres seront publiés en 2021 dans le bilan 2020 de l'AECT du pS-Eau.

(Source : Base de données du pS-Eau sur les collectivités actives dans le domaine de la coopération internationale).



Plus d'informations dans le guide du pS-Eau sur l'action extérieure des collectivités territoriales pour l'eau et l'assainissement ([ici](#))

LIMITES AUX DROITS À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT

Difficultés de paiement des factures d'eau

- Les personnes vivant dans des squats ou des bidonvilles déjà raccordés au réseau ne peuvent pas toujours bénéficier d'aides financières pour leur consommation en eau. En effet, souvent occupantes sans droits ni titre, elles ne peuvent être éligibles ni au chèque eau ni au Fonds de Solidarité Logement (FSL).

Manque d'infrastructures publiques d'accès à l'eau, l'assainissement et l'hygiène

- Des situations de défécation à l'air libre existent avec des conséquences lourdes en termes d'atteinte à la dignité humaine et à la santé, d'exposition aux risques épidémiques, de salubrité publique, de pollution des sols, entre autres.
- La faiblesse de l'offre de bains douches freine considérablement l'accès à l'hygiène des personnes vivant à la rue, en squats ou en bidonvilles et entraîne facilement la saturation des douches existantes.
- Sur les 68 toilettes publiques, 20 sont des urinoirs, ce qui limite l'accès des femmes et des personnes à mobilité réduite aux toilettes. En outre, 40% des WC vérifiés par des associations sont inutilisables (hors service, cadencé ou bouché).



Le manque d'accès à l'eau et à l'assainissement est un enjeu de santé publique car il engendre une exposition plus forte aux risques épidémiques et aux pathologies dermatologiques et digestives. En outre, il induit des conséquences sociales importantes : exacerbation des inégalités, atteinte à la dignité humaine, difficile réinsertion sociale et professionnelle et atteinte à la réussite scolaire pour les enfants.

LIMITES AUX DROITS À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT

Information limitée

- L'information sur l'existence et l'état des installations d'accès à l'eau et à des WC n'est pas actualisée et uniquement disponible en ligne, ce qui exclue toute les personnes en situation d'illectronisme.

Enjeu de concertation pour l'élaboration des politiques publiques en matière d'EAH

- Il existe un besoin de formalisation d'un espace de dialogue entre les acteurs associatifs et institutionnels pour faciliter la construction de solutions pérennes et concertées.
- L'absence de dispositif de participation citoyenne et d'approches participatives est un frein à la co-décision.
- Des expulsions réalisées sur des lieux de vies d'habitats informels qui avaient été raccordés à l'eau limitent toute solution durable de mise en œuvre d'un accès à l'eau et à l'assainissement pour les populations précaires.
- Une faible prise en compte de la diversité sexuelle et de genre dans l'élaboration des politiques publiques d'eau et d'assainissement

CRISE SANITAIRE ET ACTION TERRAIN

A Bordeaux, les infrastructures d'accès à l'eau qui étaient fonctionnelles ont été maintenues lors des périodes de confinement.

Dans le cadre de la pandémie, les équipes de l'Eau Bordeaux Métropole ont établi un plan de continuité du service pour assurer la production et l'approvisionnement en eau des usagers. A la demande de la Métropole, les équipes du délégataire Suez ont également installé des points d'eau dans des squats situés sur des biens privés.

Néanmoins, les fontaines hors d'usage n'ont pas été réhabilitées et aucune distribution d'eau n'a été proposée pour les personnes non raccordées.



Si le lavage des mains apparaît comme la meilleure mesure préventive pour éviter de contracter ou de propager des maladies et en particulier le Coronavirus, cette consigne a été difficile à respecter, tout au long de l'année 2020, pour les personnes en situation de précarité qui vivent au quotidien sans équipements d'accès à l'eau et de produits d'hygiène.

Pour mieux comprendre les enjeux d'accès à l'eau, l'assainissement et l'hygiène dans le contexte de la crise du coronavirus :

- Une tribune collective, co-signée par 40 associations françaises, interpelle les décideur.se.s politiques sur les injustices fortes en matière d'accès à l'eau, exacerbées en contexte d'épidémie de Covid-19 pour les personnes déjà en situation de vulnérabilité, qui appellent une action politique globale et urgente pour garantir l'accès à l'eau et aux dispositifs d'hygiène.
- Un document de positionnement des ONG de la campagne "L'Eau est un Droit!" présentant les enjeux spécifique identifiés pour l'eau, l'assainissement et l'hygiène en temps de crise sanitaire et les recommandations des ONG du secteur de l'Eau et Assainissement.

ENJEU D'UN RÉFÉRENTIEL DE BASE SUR L'ACCÈS À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT EN FRANCE

Il n'existe pas en France de référentiels officiels de base pour définir précisément ce qu'est "un approvisionnement suffisant" (en termes de quantité, de distance, de nombre d'infrastructures, etc.) pour les usages personnels et domestiques de chacun.e, notamment les plus précaires, qui ne bénéficient pas d'installations à domicile.

Les standards internationaux sont conçus pour les situations d'urgence ou de catastrophes. Mais en France, qui n'est pas en situation de crise humanitaire, un référentiel plus ambitieux est nécessaire afin de caractériser de manière satisfaisante les besoins et les situations de précarité constatées, notamment dans les campements de personnes réfugiées, les squats ou les bidonvilles.

Compte tenu de leurs expériences et diagnostics de terrain, les principales ONG œuvrant dans le secteur de l'eau et de l'assainissement en France recommandent que, **en situation de mal logement** :

- La quantité d'eau potable minimale nécessaire pour satisfaire les besoins élémentaires des ménages soit d'environ 40 L par jour et par personne, avec un maximum de 50 personnes par robinet d'eau et une distance maximale à parcourir de 200 mètres pour l'alimentation en eau de ceux-ci. L'accès au point d'eau devra être sûr et sécurisé (pas de franchissement dangereux de voirie) et équitable entre les groupes préexistants sur le site (familles, liens amicaux, de travail, etc.)
- Le nombre minimal de toilettes à prévoir soit d'une toilette pour 15 à 20 utilisateurs accessibles à tout moment avec lumière et incluant un verrou intérieur (l'objectif final étant une toilette par ménage).
- Le nombre minimal de douches à prévoir soit une cabine de douche pour 50 utilisateurs avec verrou intérieur et lumière (l'objectif final étant une cabine de douche par ménage).



Au niveau international, les standards utilisés sont principalement les Standards WASH du UNHCR et les Standards WASH SPHERE (Charte humanitaire et les standards minimums de l'intervention humanitaire, 2018).

Ces standards internationaux évoquent une quantité minimum d'eau potable nécessaire pour un niveau minimum de santé et d'hygiène de 20 litres par personne et par jour.

NOS RECOMMANDATIONS À L'ATTENTION DU CONSEIL MUNICIPAL, DE BORDEAUX MÉTROPOLE ET DE LA PRÉFECTURE POUR UN ACCÈS À L'EAU, L'ASSAINISSEMENT ET L'HYGIÈNE POUR TOUTES ET TOUS



Sur le recueil de données et l'identification des populations :

- Collecter, mettre à jour et mettre à disposition des acteurs associatifs des données désagrégées sur les situations de non-accès à l'eau et à l'assainissement : zones d'habitat précaire, nombre de personnes concernées et situations vécues, nombre d'infrastructures accessibles et sûres, adaptation aux besoins spécifiques

Sur l'installation et le déploiement d'infrastructures :

- Augmenter le nombre de fontaines publiques ouvertes en hiver et entretenir les infrastructures existantes.
- Développer les infrastructures publiques d'accès à l'eau et à l'assainissement qui garantissent l'intimité, la sécurité, et la lutte contre la précarité menstruelle (toilettes avec loquet, lumière, lavabo et poubelle)
- Poursuivre le raccordement en eau des squats et des bidonvilles, en impliquant les personnes concernées.
- Développer l'accès à l'hygiène pour les personnes précaires avec la mise en place de douches publiques et gratuites et s'emparer de la problématique majeure de l'accès à l'assainissement pour les plus précaires et notamment dans les squats et les bidonvilles.

Sur l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques :

- Renforcer la co-décision sur les enjeux liés à l'eau et mettre en place des mécanismes de participation citoyenne (comités d'usagers, participation au conseil délibérant).
- Soutenir et collaborer avec les acteur.rice.s de la société civile engagé.e.s auprès des populations vivant dans les camps pour assurer l'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène.
- Prendre en compte les femmes, la diversité sexuelle et de genre, ainsi que le handicap, dans la conception des politiques publiques pour l'accès à l'eau et l'assainissement

POUR ALLER PLUS LOIN

- FAQ de Solidarités International « la mise en place d'accès à l'eau potable dans les bidonvilles en France métropolitaine », [ici](#)
- Fiche technique de Solidarités International « comprendre en 5 minutes les enjeux et modalités pratiques de l'accès à l'eau dans les squats et bidonvilles en France métropolitaine », [ici](#)
- Document de positionnement des ONG pour une transposition ambitieuse de la directive européenne eau potable, [ici](#)
- Guide de capitalisation « Règlementation, solutions techniques et partage d'expériences pour garantir l'accès à l'EAH dans les lieux de vie informels de France », ACF, Solidarités International et Coalition Eau, [ici](#)
- Etudes de Henri Smets (Académie de l'Eau) : « l'accès à l'eau dans les bidonvilles français » ([ici](#)) et « Le droit d'accès à des toilettes en France » ([ici](#))
- Mémoire "L'accès à l'eau potable dans les squats : Rendre visible l'invisible" de Lisa Ducournau ([ici](#))
- Mémoire "Les oubliés de l'accès à l'eau sur Bordeaux Métropole" de Théo Andrieux ([ici](#))

Observatoire des droits à l'eau et à l'assainissement :

- Retrouvez l'Observatoire sur le site leouestundroit.fr
- Signez le [Manifest'Eau](#)

L'ONG Médecins du Monde Aquitaine et la Fondation Danielle Mitterrand - France Libertés Gironde ont contribué à ce projet piloté par la Coalition Eau.



Ce document a été établi sur la base de croisement de plusieurs informations agrégées : données publiques, diagnostics terrain et données collectées depuis 2020 par les associations partenaires.

Il a été réalisé avec le soutien financier de l'Agence française de développement, du Fonds de dotation Qualitel et de l'Office Français pour la Biodiversité. Les points de vue exposés dans ce document ne représentent en aucun cas le point de vue officiel des organismes ayant apporté leur soutien financier.

